



---

## **DATES DE FERMETURE PROGRESSIVE DES GUICHETS DES CARTES GRISES ET DES PERMIS DE CONDUIRE DE LA PREFECTURE DU GARD :**

**Depuis le 11 septembre 2017**, la Préfecture du Gard ne délivre plus de permis de conduire internationaux. Ainsi, les permis de conduire internationaux seront exclusivement délivrés par le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) de Nantes. Pour connaître les modalités d'obtention d'un permis de conduire international, les usagers doivent se connecter sur le site internet de la Préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr>, rubrique démarches administratives, qui précise les modalités de constitution et d'envoi de la demande auprès du CERT de Nantes.

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017**, les déclarations de cessions ne seront plus enregistrées par la Préfecture du Gard. Le vendeur réalisera cette démarche uniquement sur Internet à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Dès lors, le vendeur, tout d'abord, devra remettre l'exemplaire 2 du nouveau formulaire de certificat de cession d'un véhicule d'occasion, le CERFA n° 15776\*01, au nouveau propriétaire. Il appartiendra ensuite au vendeur de saisir sur Internet (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) les données de l'exemplaire 1 du certificat de cession qu'il aura gardé, faute de quoi l'acquéreur ne pourra pas réaliser sa démarche sur Internet de demande de carte grise.

**A compter du 16 octobre 2017**, les guichets des cartes grises et des permis de conduire de la Préfecture du Gard, seront uniquement ouverts les mardis et vendredi.

**A compter du 25 octobre 2017**, ces guichets seront définitivement fermés. Le secrétariat de la commune de Fons pourra recevoir des dossiers de cartes grises ou de permis de conduire, jusqu'au vendredi 27 octobre inclus. Après cette date, la démarche d'obtention d'une carte grise pourra se faire uniquement sur Internet, à l'adresse <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, ou par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'Intérieur, sur présentation du CERFA précité de cession d'un véhicule d'occasion. Pour les permis de conduire, l'adresse Internet sera la suivante : <https://peimisdeconduire.ants.gouv.fr>

Néanmoins, dans un premier temps, vous aurez toujours la possibilité de vous faire assister à la Préfecture du Gard ou à la Sous-Préfecture d'Alès où des points numériques seront mis à votre disposition. Ces points numériques ne constitueront pas de nouveaux guichets. Vous pourrez vous rendre également dans des maisons des services au public (MSAP), dont l'une se situe à Sommières, 1 Rue Poterie, n° de téléphone : 04.66.93.20.20. Le recours aux professionnels de l'automobile habilités, pour les certificats d'immatriculation, constituera également une alternative.

Dans un second temps, à part ces deux lieux ci-dessus indiqués, d'autres points numériques seront créés.